

VERDI

Commune de CORZÉ

**Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe**

Dossier arrêt projet

Notice



SOMMAIRE



1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	12
2.2.2 Assainissement non-collectif	13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	17
3.1 Etudes précédentes	18
3.2 Extensions prévues	19
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	19
3.2.1.1 Secteur L'Épinière	19
3.2.1.2 Secteur Les Chaussumeries	23
3.2.2 Extension urbaine	27
3.3 Zonage proposé	27
4 Annexes	28
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	29
4.2 Annexe 2 : Lexique	30

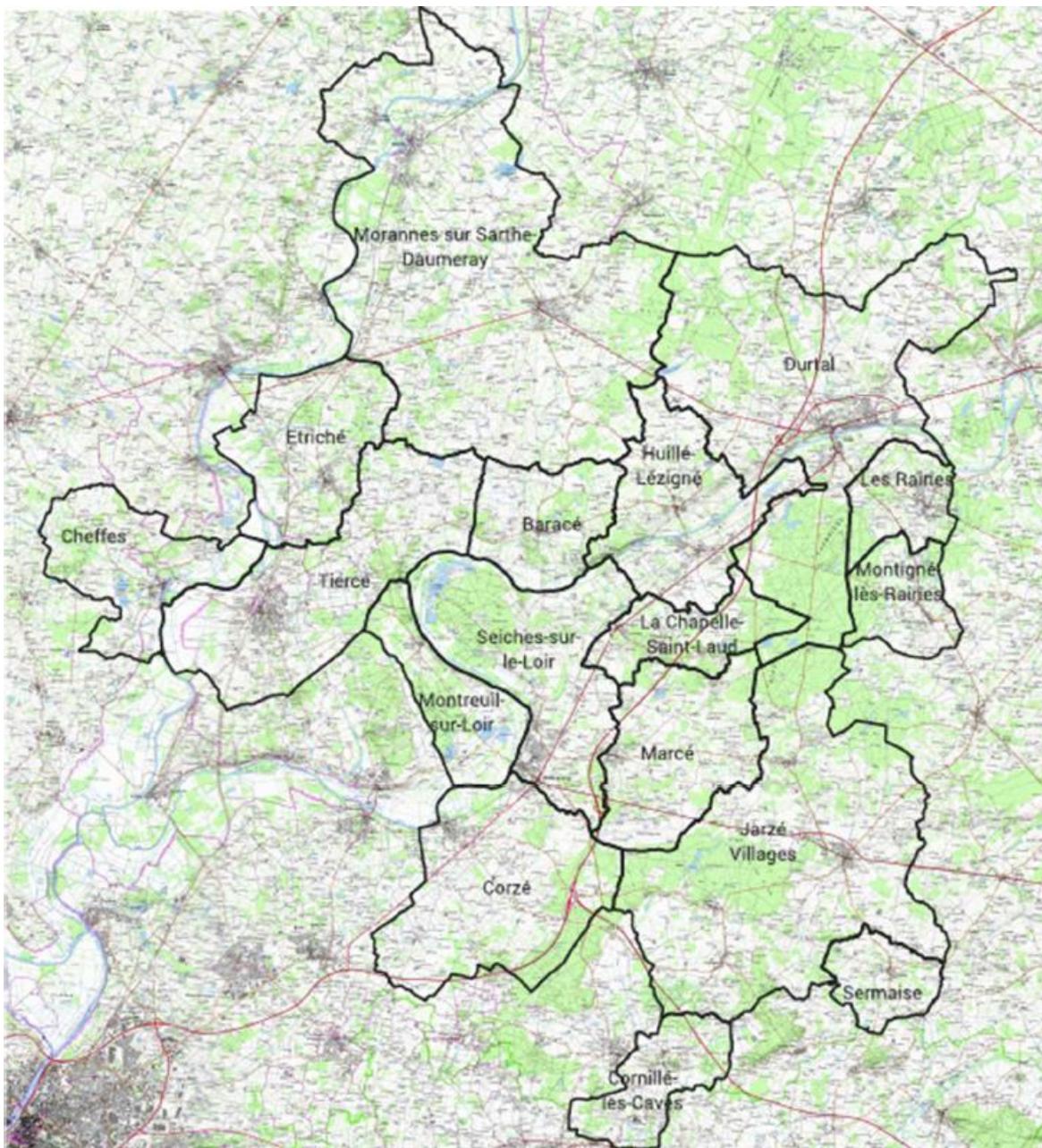


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie qui s'est appuyé sur les conclusions de la précédente étude de zonage des eaux usées de 2004.

La présente notice concerne la commune de Corzé.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Corzé dans le département du Maine-et-Loire (49). Elle est située à environ 15 km au Nord-Est d'Angers et est desservie par les RD323 et la RD192.

Les communes à proximité de Corzé sont :

- Seiches-sur-le-Loir au nord ;
- Rives-du-Loir-en-Anjou à l'ouest ;
- Sarrigné au sud ;
- Jarzé-Villages à l'est.

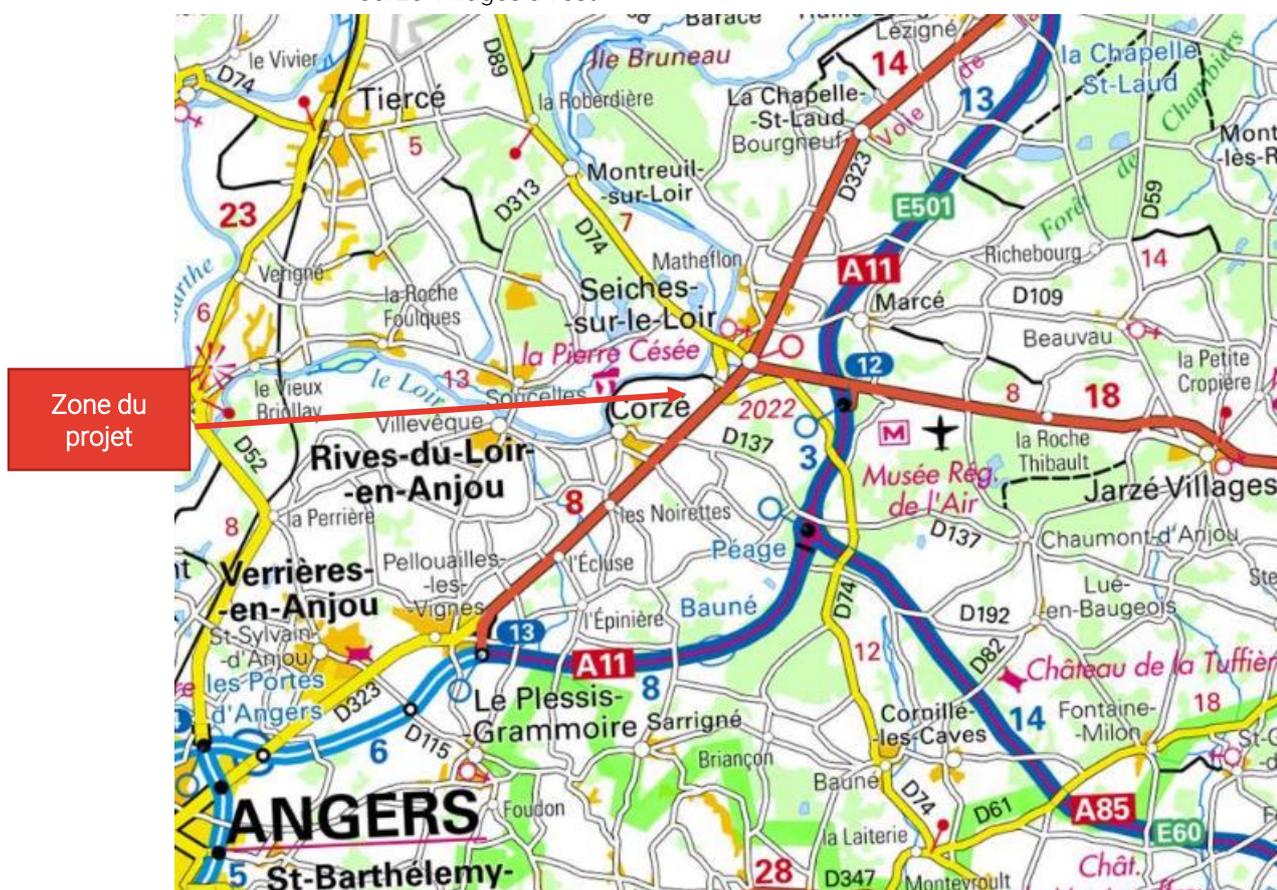


Figure 2: Situation géographique de la commune de Corzé

Par ailleurs la commune est longée par le Loir sur sa partie nord-est.

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Corzé
Population	1 907 (2020)
Logements	805
Nombre d'habitants par logement	2.57
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	1 OAP dans le bourg
Activités	<p>118</p> <p>14 industries manufacturières, industrie extractive et autre</p> <p>21 industries de construction</p> <p>31 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</p> <p>0 établissements d'information et communication</p> <p>6 activités financières et d'assurance</p> <p>5 activités immobilières</p> <p>16 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</p> <p>14 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</p> <p>11 Autres activités de services</p>
Réseau hydrographique dominant	Le territoire communal est bordé par le Loir
ZNIEFF 1	1 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	4 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	1 zone Natura 2000
Zone humides	1 zone Ramsar
Risques	10 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 7 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 1 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations de marnes et de craies sur le bourg
Captage d'eau potable	Non Concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	1 158	1 252	1 265	1 365	1 520	1 648	1 757	1 907
Densité moyenne (hab/km ²)	36,8	39,8	40,2	43,3	48,3	52,3	55,8	60,6

Depuis 1968, la population n'a cessé d'augmenter progressivement pour atteindre en 2020 une population de 1 907 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 8.7% depuis l'année 1990.

2.1.3.2 Evolution des logements

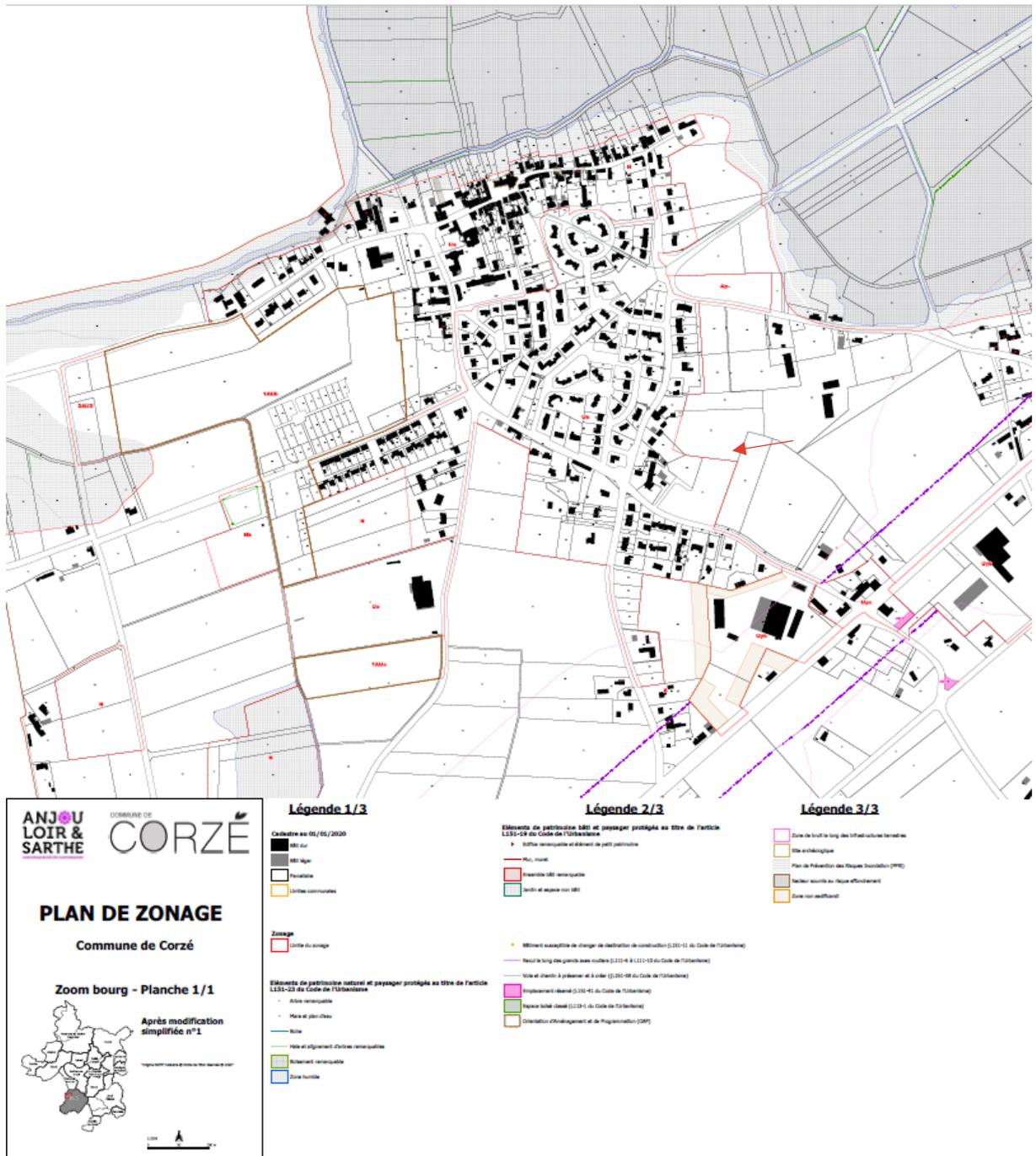
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	346	369	396	451	536	620	674	740
Résidences secondaires et logements occasionnels	45	47	48	42	34	26	23	24
Logements vacants	33	48	51	46	40	27	30	41
Ensemble	424	464	495	539	610	673	727	805

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 10.6% depuis l'année 1990.

2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune de Corzé dispose d'un PLU approuvée le 04 Novembre 2021.



Carte 3: PLU de la commune de Corzé

2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Séparatif
Linéaire réseaux EU	7 885 ml
Linéaire réseaux refoulement	118 ml
Linéaire réseaux unitaires	0 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	9 205 ml
Nombre de poste de refoulement	2
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	2
Nombre de déversoirs d'orage	0
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :



Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Filtres plantés de roseaux
Année de construction	2011
Capacité de la STEP	1 200 EH
Débit de référence	180 m3/jour
Milieu récepteur	La Loire (via fossé)

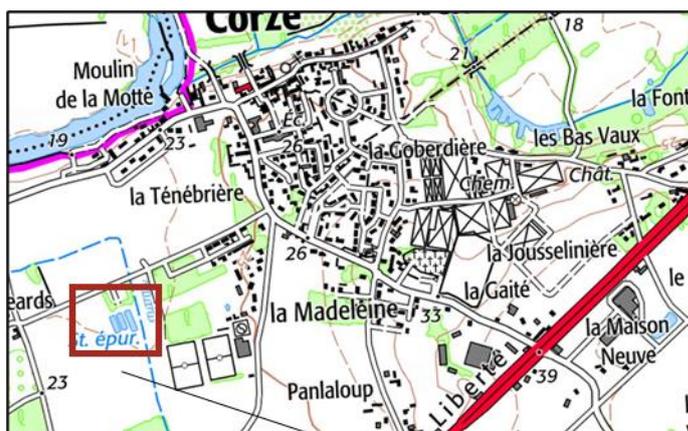


Figure 5: Station de traitement des eaux usées

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune de Corzé sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	111	
Conforme	102	23.7 %
Non-Conforme	9	2.1 %
Non Renseigné	0	
Contrôle Bon Fonctionnement	320	
F1 Conforme	33	7.7 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	102	23.7 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	81	18.8 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	97	22.5 %
F6 Absence d'installation	7	1.6 %
Non Renseigné	0	
Bilan Global Territoire	431	
Installation Conforme	237	55.0 %
Installation Non-Conforme	194	45.0 %
Installation Non Renseignée	0	

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Corzé :

- Conforme : 237 unités soit 55.0 % du parc
- Non- Conforme : 194 unités soit 45.0 % du parc
- Non-Renseignée : NC

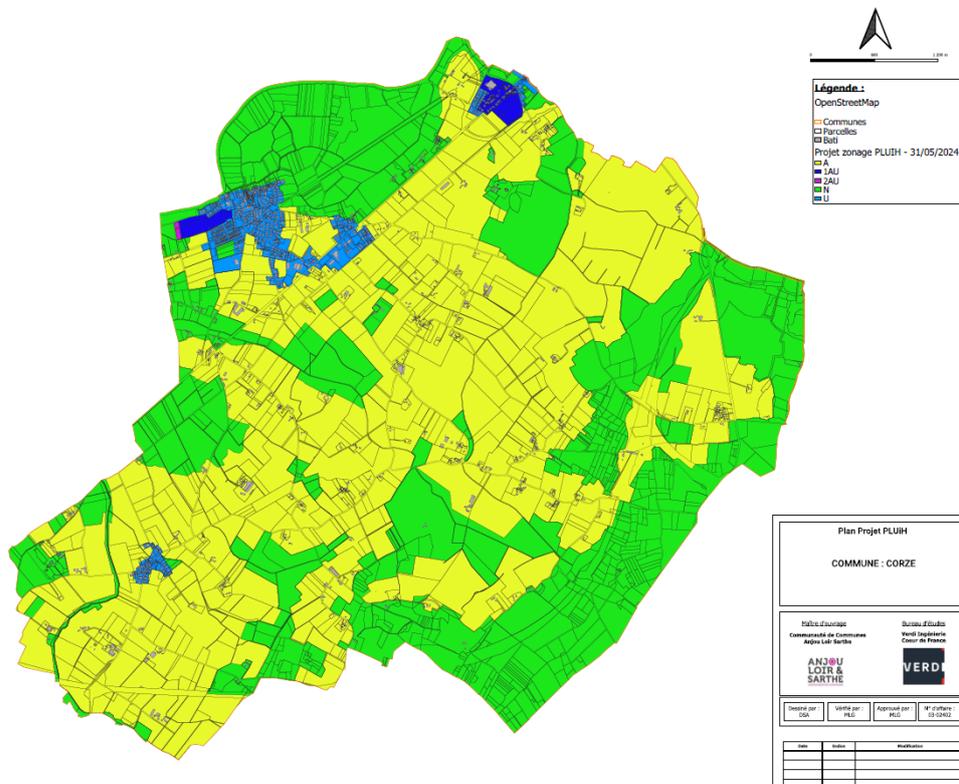
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	10
2010	0	2018	13
2011	11	2019	24
2012	2	2020	22
2013	5	2021	20
2014	10	2022	226
2015	3	2023	61
2016	13	2024	6

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 115 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH de la commune de Corzé

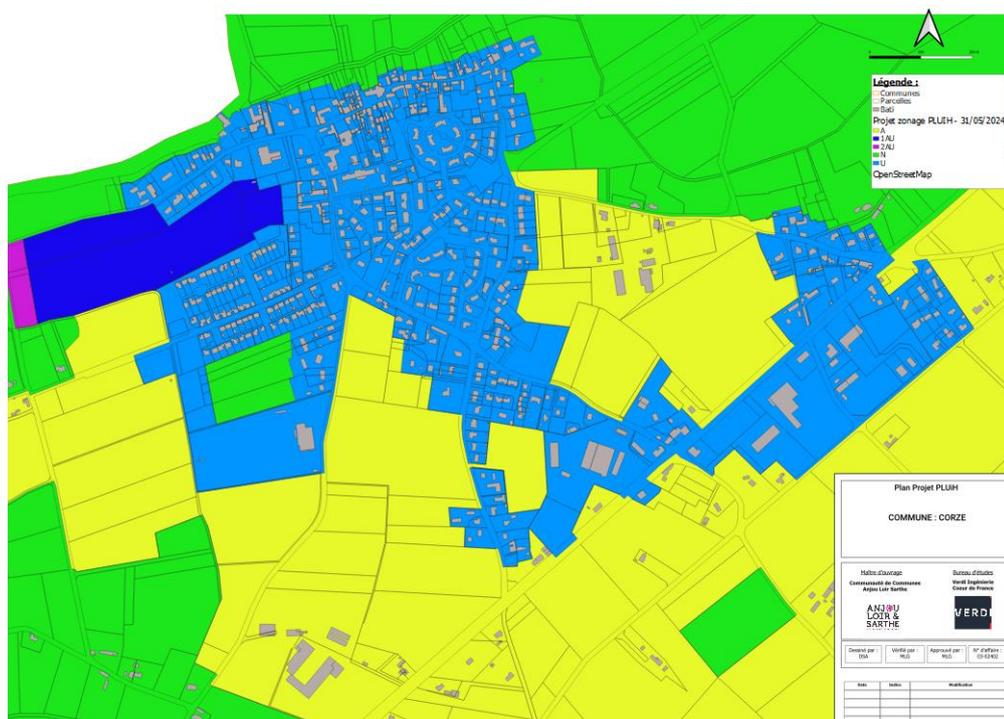
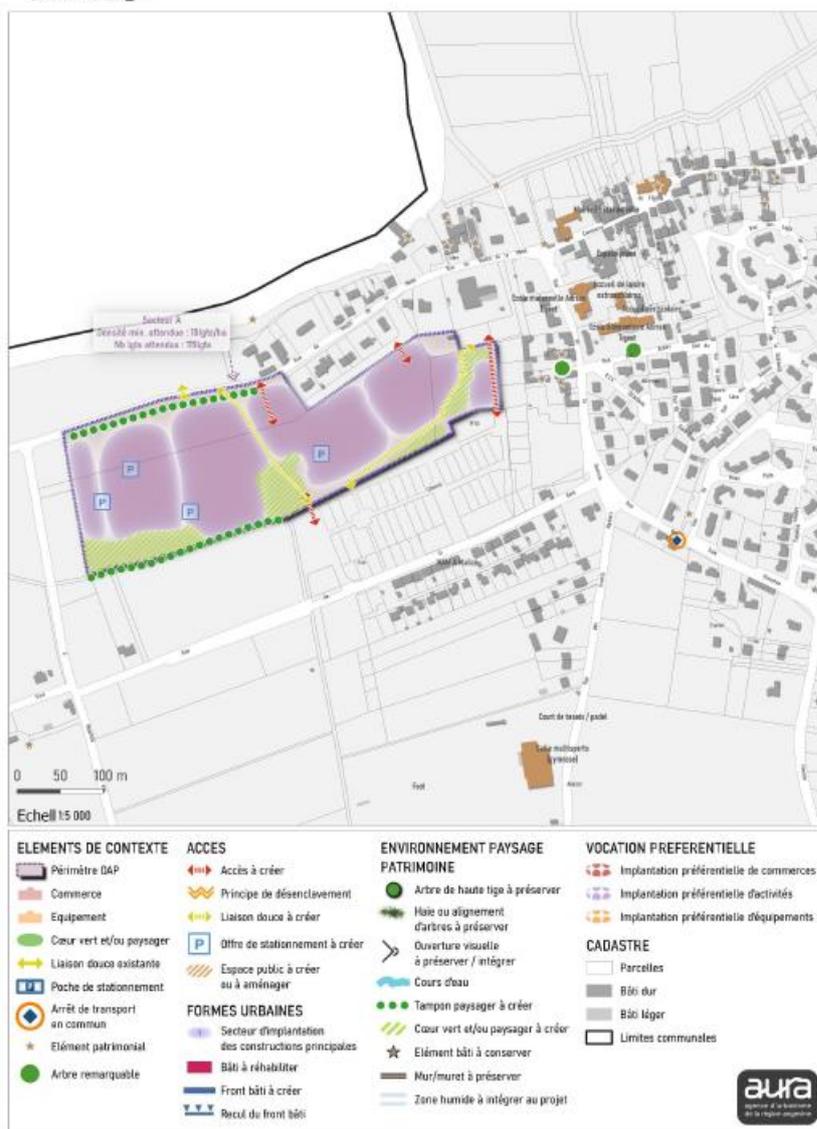


Figure 7: Secteur bourg avec l'OAP en foncé



Programmation

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension // Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles / Groupées / Collectif)	Type (Habitat / Mixte/Eco)	Phasage (2024-2030 / 2031-2036)
OAP A : Secteur du Moulin à Vent	7.5ha dont 1.2 ha espace public donc 6,4ha	Extension urbaine (2.6ha)	18	47	Individuelles/ Groupées	Habitat	2024-2030
		Extension urbaine (3.8ha)	18	68	Individuelles/ Groupées	Habitat	2031-2036
TOTAL LOGEMENTS				115			



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

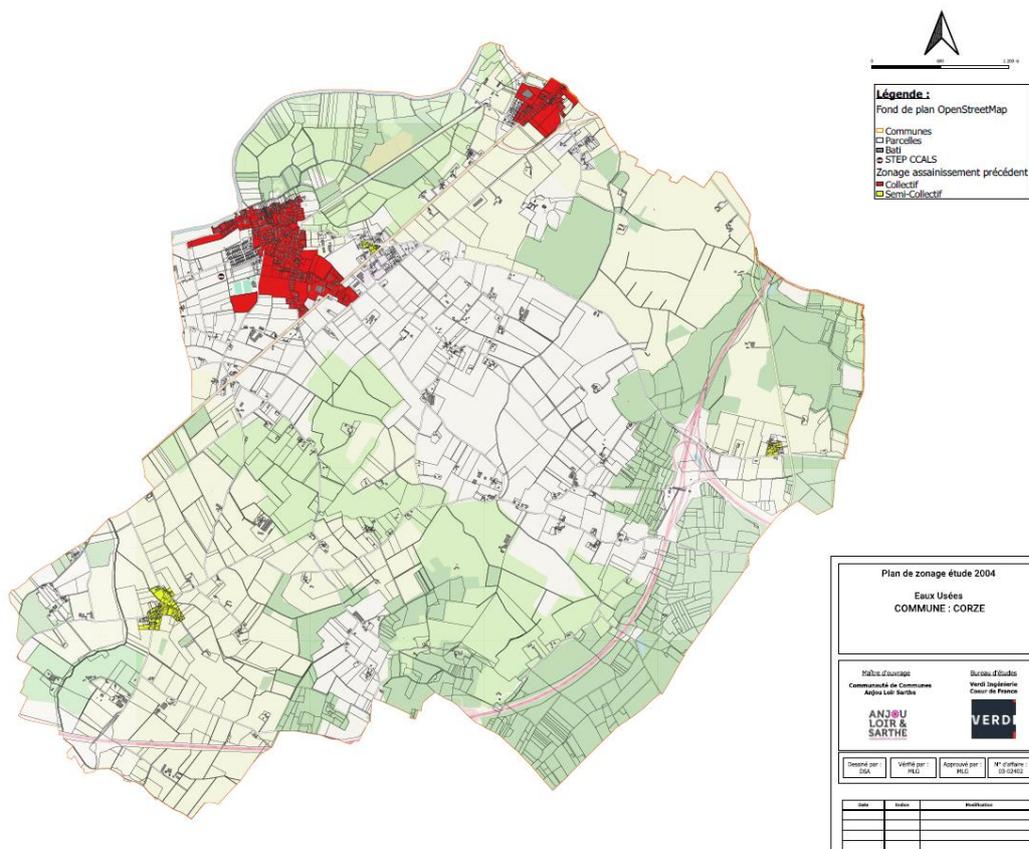
Le zonage d'eaux usées réalisé en 2004 par Bature-Cerec aboutissait au scénario suivant :

- Le Bourg et la zone de L'Aurore étaient classés en zone d'assainissement collectif ;
- Les hameaux du Bourg-Joli, l'Epinière et les Chaussumeries voyaient la mise en place d'un assainissement semi-collectif ;
- Le reste de l'habitat était classé en zone d'assainissement non-collectif

Les raisons de ce choix étaient :

- Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective.

Cette étude classait en zone d'assainissement collectif toute la zone U du bourg car desservie par un réseau de collecte des eaux usées.



Carte 8: Plan de zonage assainissement 2004 de la commune de Corzé

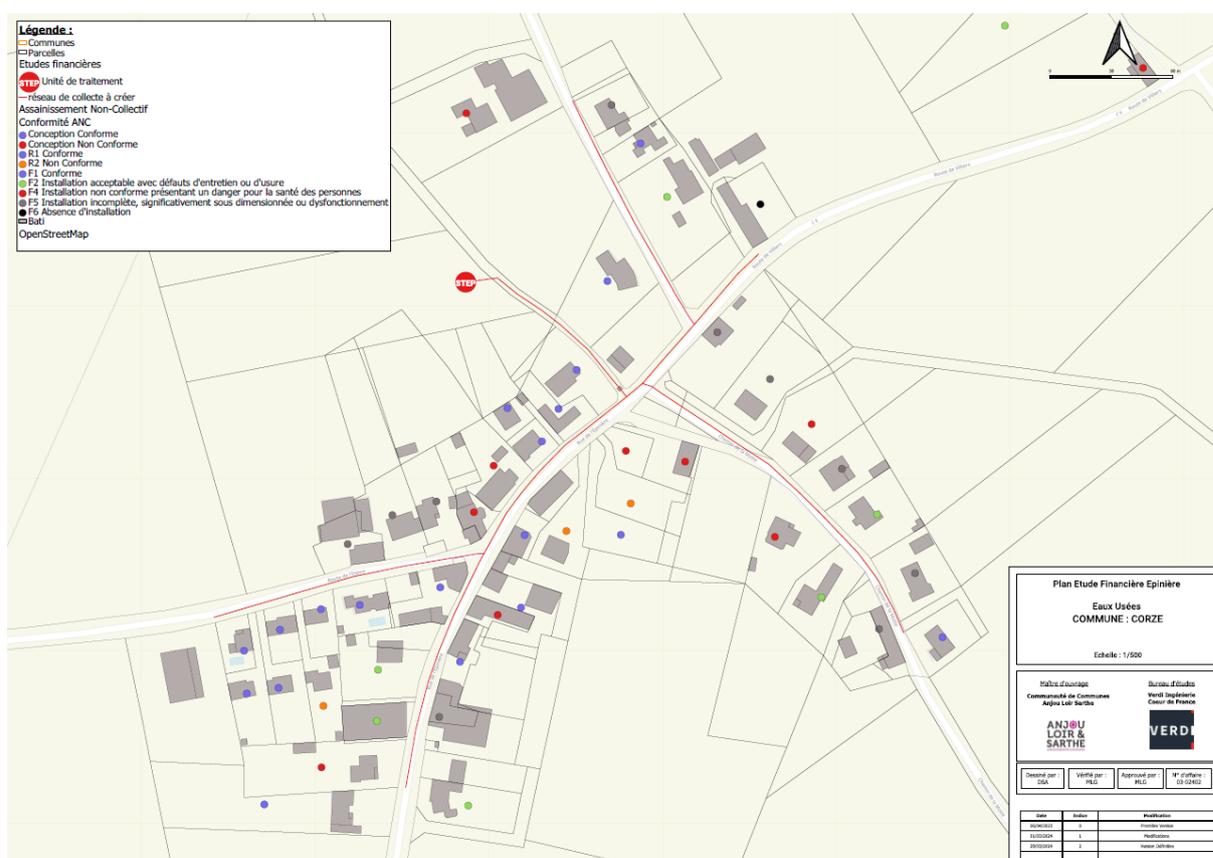
3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Il est précisé que les études comparatives technico-économique des scénarii ne concernent que les extensions de réseaux et ne prennent pas en compte la réhabilitation des réseaux existants, qui nécessite potentiellement d'investissements supplémentaire.

Dans le contexte de cette étude, ces chiffrages ne prennent pas en compte les contextes environnementaux particuliers (nappe affleurante, géologie du terrain, ...) et des études complémentaires spécifiques devront être réalisées afin d'ajuster le chiffrage.

3.2.1.1 Secteur L'Épinière



Scénario : Assainissement Semi-Collectif

La mise en place d'un système de collecte des eaux usées et de traitement des eaux résiduaires sur le secteur de l'Épinière inclut :

- 860 mètres de réseau gravitaire de collecte hors branchements ;
- 48 branchements sur domaine public ;
- 1 station de traitement semi-collectif de 123.36 Equivalents Habitants.

L'estimation faite pour ces travaux correspond à un montant de **638 024,00€ HT** en domaine public (du réseau d'assainissement au regard de branchements) hors frais de maîtrise d'œuvre, études complémentaires, maîtrise foncière et/ou aléas.

Désignation des prestations	Unités	Quantités	Prix Unitaire	Total HT
Installation de chantier	F	1	20 000,00 €	20 000,00 €
Branchement Part Publique	U	48	2 500,00 €	120 000,00 €
Réseau séparatif	ml	860	450,00 €	387 000,00 €
Station Semi-collectif	EH	123,36	900,00 €	111 024,00 €
			TOTAL HT	638 024,00 €

A la charge de chaque Propriétaire :

- PFAC (2 726€) ;
- Frais de branchement (2 747€ + 205€/ml au-delà de 7 m) ;
- Branchement en domaine privé (2 500€).

Coûts annuels :

- Curage de 1/4 du réseau gravitaire par an (1.50€/ml)
- Amortissement du réseau sur 40 ans

Il est à noter que les travaux d'extension de collecte des eaux usées ne bénéficient pas de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Scénario Assainissement Non-Collectif

Sur le secteur de l'Epinière l'état des lieux des installations existantes est le suivant :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception	4	8.3 %
Réalisation	16	33.3 %
Contrôle Bon Fonctionnement		
F1 Conforme	4	8.3 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	6	12.5 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	7	14.6 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	10	20.8 %
F6 Absence d'installation	1	2.1 %
Non Renseigné	0	
Bilan Global L'Epinière		
Installation Conforme	30	62.5 %
Installation Non-Conforme	18	37.5 %
Installation Non Renseignée	0	

Dans le cas où les habitations resteraient en assainissement autonome :

- Le coût du renouvellement des installations en non-collectif est estimé en moyenne à 12 000 €/HT, à la charge des propriétaires.
- Seulement 18 installations sont à réhabiliter à ce jour.

Coûts annuels :

- Vidange des installations d'ANC tous les 4 ans (200 €/installation, soit 50€/an/installation)
- Amortissement de l'ANC sur 20 ans

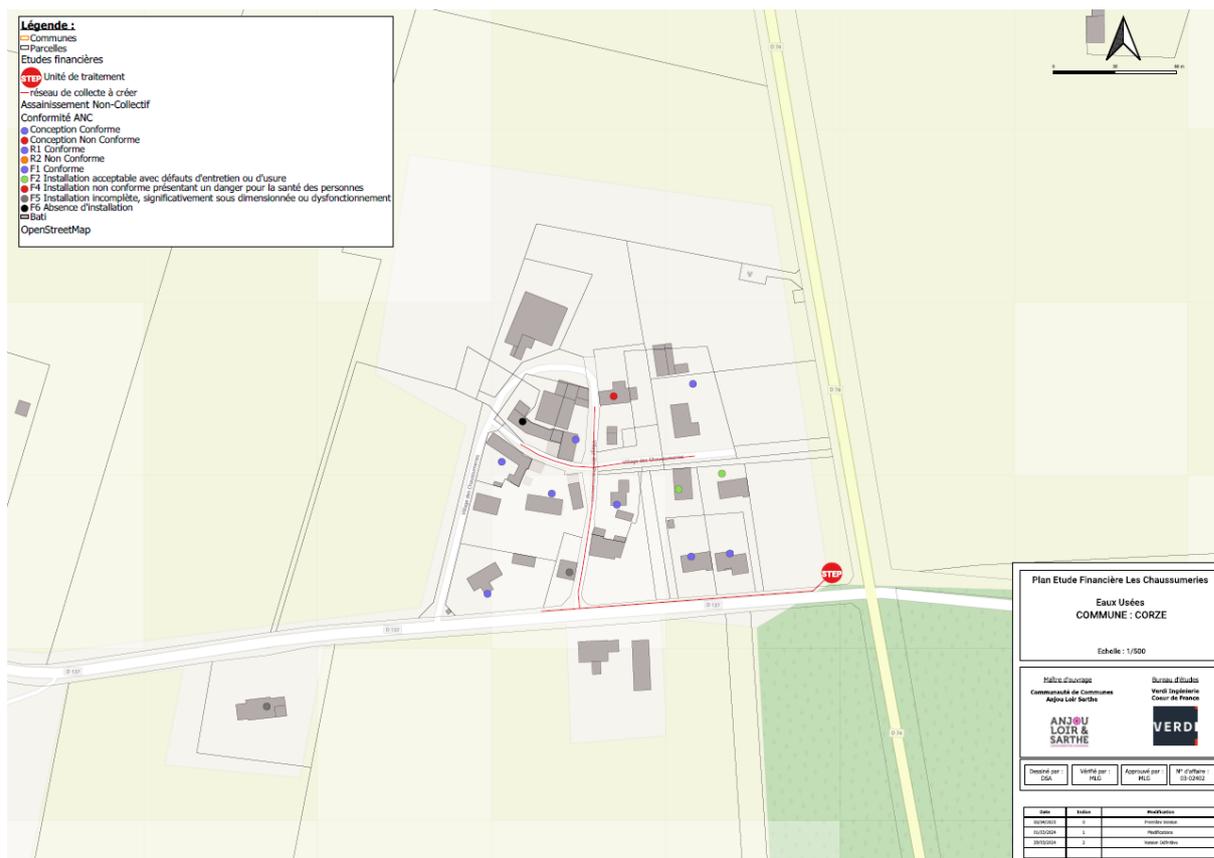
Comparatif

Comparatif des coûts " L'Epinière "				
	AC		ANC	
Nombre de branchements	48		18	
Mètre linéaire réseau gravitaire	860			
Station Semi-Collective en EH	123,36			
	Public	Privé	Public	Privé
Investissement	638 024,00 €	251 856,00 €		216 000,00 €
PFAC		130 848,00 €		
Investissement total	638 024,00 €	382 704,00 €		216 000,00 €
Entretien et fonctionnement / an (Total des installations du parc étudié)	322,50 €	-		2 400,00 €
Amortissement /an (Seulement les installations renouvelées pour l'ANC)	15 950,60 €	9 567,60 €		10 800,00 €
Coût annuel	16 273,10 €	9 567,60 €		13 200,00 €
Ratio du linéaire/ nombre de branchement	17,9 m		-	
Ratio prix travaux / nombre de branchement	13 292 €		-	
Plafond de subvention AESN *	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Montant de subvention *	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Volume estimé (m3)/an	3 845,00		-	
Gains par la taxe assainissement /an	5 497,88 €		-	

Impact sur la redevance

Corzé	
Lieu-dit "L'Epinière"	
	Hypothèses
Données démographiques	
Nombres d'abonnés actuels	452
Nombres abonnés futurs	500
Consommation d'eau selon hypothèse (m3/an/abonné)	80
Données financières	
Montant des travaux	638 024 €
Taux d'emprunt (% hors assurance)	3,40
Durée d'emprunt (an)	30
Amortissements	
Réseaux et Station (années)	40
Dotations aux amortissements	15 951 €
Subventions	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne (0%)	0 €
Prêt Agence de l'Eau Loire-Bretagne 20%	0 €
PFAC	130 848 €
Redevance assainissement	
	2020
Prix au m3 hors part concessionnaire	1,43 €
Annuités	
Annuité prêt à taux 0% de l'Agence de l'eau	0 €
Annuité remboursement Emprunt	34 257 €
Impact prix de l'eau	
Assiette annuelle en m3	40 049
Augmentation de la redevance (€/m3) ou surtaxe	0,88€

3.2.1.2 Secteur Les Chaussumeries



Scénario : Assainissement Semi-Collectif

La mise en place d'un système de collecte des eaux usées et de traitement des eaux résiduaires sur le secteur des Chaussumeries inclut :

- 325 mètres de réseau gravitaire de collecte hors branchements ;
- 13 branchements sur domaine public ;
- 1 station de traitement semi-collectif de 33.41 Equivalents Habitants.

L'estimation faite pour ces travaux correspond à un montant de **228 819.00 € HT** en domaine public (du réseau d'assainissement au regard de branchement) hors frais de maîtrise d'œuvre, études complémentaires, maîtrise foncière et/ou aléas.

Désignation des prestations	Unités	Quantités	Prix Unitaire	Total HT
Installation de chantier	F	1	20 000,00 €	20 000,00 €
Branchement Part Publique	U	13	2 500,00 €	32 500,00 €
Réseau séparatif	ml	325	450,00 €	146 250,00 €
Station Semi-collectif	EH	33,41	900,00 €	30 069,00 €
TOTAL HT				228 819,00 €

A la charge de chaque Propriétaire :

- PFAC (2 726€) ;
- Frais de branchement (2 747€ + 205€/ml au-delà de 7 m) ;
- Branchement en domaine privé (2 500€).

Coûts annuels :

- Curage de 1/4 du réseau gravitaire par an (1.50€/ml)
- Amortissement du réseau sur 40 ans

Il est à noter que les travaux d'extension de collecte des eaux usées ne bénéficient pas de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Scénario Assainissement Non-Collectif

Sur le secteur des Chaussumeries l'état des lieux des installations existantes est le suivant :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception	0	
Réalisation	4	30.8 %
Contrôle Bon Fonctionnement	9	
F1 Conforme	4	30.8 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	2	15.4 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	1	7.7 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	1	7.7 %
F6 Absence d'installation	1	7.7 %
Non Renseigné	0	
Bilan Global Les Chaussumeries	13	
Installation Conforme	10	76.9 %
Installation Non-Conforme	3	23.1 %
Installation Non Renseignée	0	

Dans le cas où les habitations resteraient en assainissement autonome :

- Le coût du renouvellement des installations en non-collectif est estimé en moyenne à 12 000 €/HT, à la charge des propriétaires.
- Seulement 3 installations sont à réhabiliter à ce jour.

Coûts annuels :

- Vidange des installations d'ANC tous les 4 ans (200 €/installation, soit 50€/an/installation)
- Amortissement de l'ANC sur 20 ans

Comparatif

Comparatif des coûts " Les Chaussumeries "				
	AC		ANC	
Nombre de branchements	13		3	
Mètre linéaire réseau gravitaire	325			
Station Semi-Collective en EH	33,41			
	Public	Privé	Public	Privé
Investissement	228 819,00 €	68 211,00 €		36 000,00 €
PFAC		35 438,00 €		
Investissement total	228 819,00 €	103 649,00 €		36 000,00 €
Entretien et fonctionnement / an (Total des installations du parc étudié)	121,88 €	-		650,00 €
Amortissement /an (Seulement les installations renouvelées pour l'ANC)	5 720,48 €	2 591,23 €		1 800,00 €
Coût annuel	5 842,36 €	2 591,23 €		2 450,00 €
Ratio du linéaire/ nombre de branchement	25,0		-	
Ratio prix travaux / nombre de branchement	17 601,48 €		-	
Plafond de subvention AESN *	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Montant de subvention *	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Volume estimé (m3)/an	1 041		-	
Gains par la taxe assainissement /an	1 489,01 €		-	

Impact sur la redevance

Corzé	
Lieu-dit "Les Chaussumeries"	
	Hypothèses
Données démographiques	
Nombres d'abonnés actuels	452
Nombres abonnés futurs	500
Consommation d'eau selon hypothèse (m3/an/abonné)	80
Données financières	
Montant des travaux	228 819 €
Taux d'emprunt (% hors assurance)	3,40
Durée d'emprunt (an)	30
Amortissements	
Réseaux et Station (années)	40
Dotations aux amortissements	5 720 €
Subventions	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne (0%)	0 €
Prêt Agence de l'Eau Loire-Bretagne 20%	0 €
PFAC	35 438 €
Redevance assainissement	
	2024
Prix au m3 hors part concessionnaire	1,43 €
Annuités	
Annuité prêt à taux 0% de l'Agence de l'eau	0 €
Annuité remboursement Emprunt	12 286 €
Impact prix de l'eau	
Assiette annuelle en m3	40 049
Augmentation de la redevance (€/m3) ou surtaxe	0,31 €

3.2.2 EXTENSION URBAINE

Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 8.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

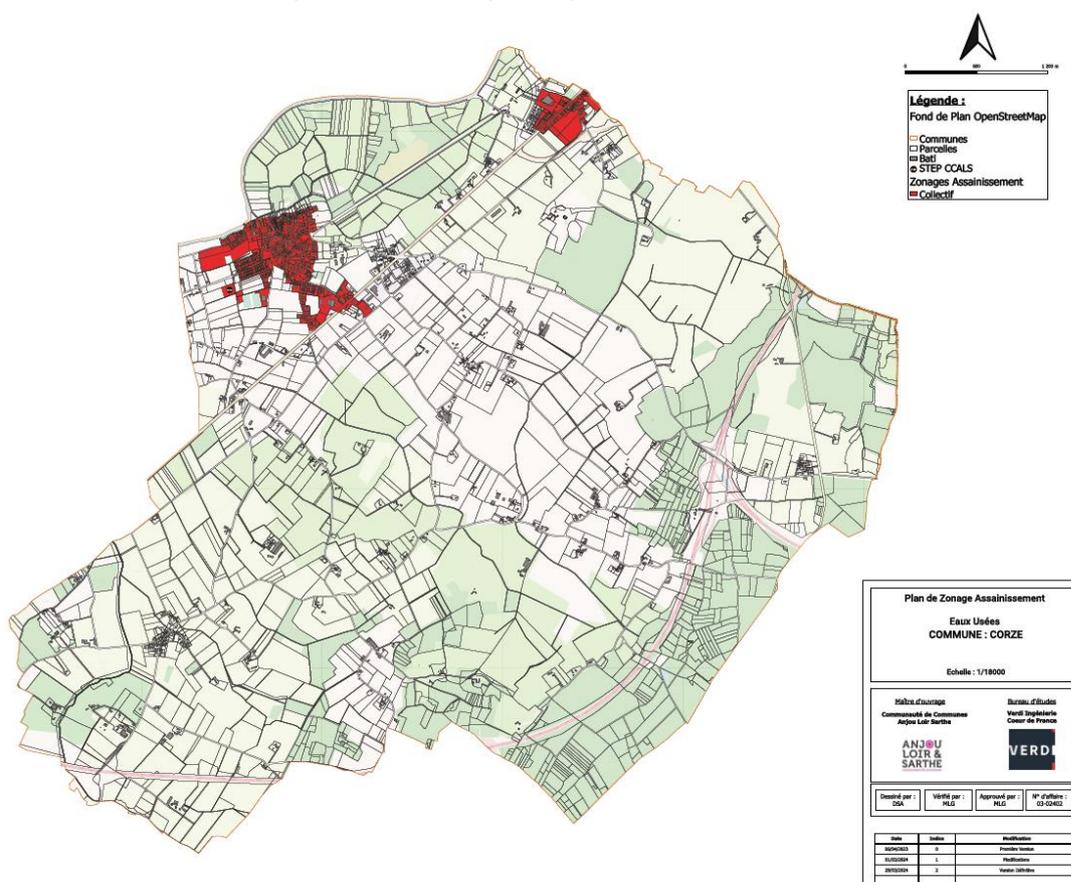
Il est proposé le zonage suivant à savoir :

- Zonage en assainissement collectif du bourg de Corzé et de la zone de l'Aurore, et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ainsi que la zone concernée par l'OAP ;
- Zonage en assainissement collectif de la zone concernée par l'OAP ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus y compris L'Épinière, Les Chaussumeries et le Bourg Joli.

En ce qui concerne les cas particuliers des hameaux de l'Épinière, Les Chaussumeries et le Bourg Joli ; le classement proposé en zonage d'assainissement non collectif est conséquent à diverses raisons :

- Zones d'urbanisation arrivées à terme ;
- L'état du parc de l'assainissement non-collectif existant ;
- Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective ;

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 9: Carte de zonage assainissement de la commune de Corzé



4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de déstagement des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.